

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 janvier 2016 à 20 H 30**

L'AN DEUX MIL SEIZE, le 19 janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de JOSSIGNY, légalement convoqué le 12 janvier 2016, s'est réuni aux lieux et places habituels, sous la présidence de Monsieur Patrick MAILLARD, Maire.

Monsieur le MAIRE ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Christian FEAUVEAU a été désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 décembre 2015

Monsieur Le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2015 et s'ils ont des observations à formuler.

Monsieur Le Maire fait part des observations formulées par Madame PIACENTINO qui souhaitent apporter les modifications au compte rendu du 16 décembre 2015. Monsieur le Maire indique que ces modifications de forme ne seront pas apportées au compte rendu.

LE CONSEIL n'ayant plus aucune observation à formuler, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2015.

DELIBERATION N°2016-01

**CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN VUE
DE LA REALISATION DE STATIONS D'ECO MOBILITE**

Monsieur le Maire expose que les intercommunalités du territoire de Marne la Vallée regroupées avec L'EPA MARNE sont éligibles à un financement ADEME pour promouvoir la mobilité locale décarbonnée et structurer une offre de station d'éco mobilité, complémentaire à l'offre de transports en communs présente sur le territoire, en déployant environ 250 points de recharges pour véhicules électriques sur le territoire de Marne la Vallée. Les administrations, les entreprises et les particuliers pourront ainsi acheter et utiliser des véhicules électriques sans avoir à investir dans une infrastructure de recharge.

Ce programme sera complété par une offre de stationnement permettant à un ou plusieurs opérateurs d'autopartage de pouvoir stationner des véhicules électriques en autopartage sur le territoire de Marne la Vallée.

La CAMG, par le biais d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à l'EPA MARNE, installe sur le domaine public de voirie des stations d'éco mobilité. Une station d'éco mobilité est composée de deux places de recharges pour véhicules électriques et d'une voiture en autopartage. Chaque station comporte une borne sur laquelle sont implantées les prises de recharges pour véhicules électriques.

Le véhicule électrique en autopartage et les bornes de recharges pour véhicules électriques sont accessibles au grand public, préalablement abonné au service.

Après leur installation, les stations sont remises à la CAMG qui en assure la gestion et l'exploitation. Pour information, la CAMG a délégué l'exploitation des bornes et la gestion de l'interface clients (site internet, téléphone) à la société MOPEASY.

Certaines installations étant prévues sur le domaine public de la commune, en vertu du régime d'occupation du domaine public, et du Code Général de la Propriété Publique, les occupations privatives d'une propriété publique doivent faire l'objet d'autorisations d'occupation par la commune.

Pour la Commune de Jossigny, il est proposé de mettre en place 3 places de stationnement (2 place de recharge pour véhicules électriques et hybrides et 1 place réservée à un véhicule en autopartage) :

-Rue de Meaux

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à signer la convention d'occupation ainsi que tout document afférent.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Autorisation Monsieur Le Maire à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ci annexée, en vue de la réalisation de stations d'éco mobilité sur la commune, ainsi que tout document afférent.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°2016-02

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par Madame le Receveur, concernant les indemnités mentionnées en objet en application de l'article 4 de l'Arrêté Interministériel du 16 décembre 1983.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité, 4 abstentions

CONSIDERANT les conseils du Receveur

ACCEPTE l'attribution de l'indemnité de conseil pour l'année 2015, calculée en fonction des dépenses budgétaires des trois derniers exercices et de l'indemnité de budget.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités s'imputeront sur ceux ouverts au chapitre 011 article 6225 du budget de la commune.

DELIBERATION N°2016-03

CONVENTION ENTRE UNA'DOM (aide et soins infirmiers au domicile) ET LA COMMUNE DE JOSSIGNY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de l'Association UNA'DOM (aide et soins infirmiers au domicile), daté du 5 janvier 2016 et concernant la participation des communes au financement du maintien à domicile des personnes âgées,

Considérant la proposition de l'Association d'augmenter la contribution à 5.41 € et de maintenir la contribution complémentaire à 0,50 € par habitant pour 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions décrites dans la convention entre UNA'DOM et la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

DELIBERATION N°2016-04

Tarifification de la soirée du samedi 13 février 2016

Monsieur Le Maire informe que la commission animation a décidé la mise en place d'une tarification pour le diner dansant « Latino » du samedi 13 février 2016.

il est proposé au Conseil Municipal de le fixer comme suit :

- Tarif par personne habitant Jossigny : 16€
- Tarif pour les accompagnants extérieurs à Jossigny : 30€
- Tarif pour les enfants de moins de 6 ans : 8€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide** de fixer les tarifs de la soirée Latino comme suit :

- Tarif par personne habitant Jossigny : 16€
- Tarif pour les accompagnants extérieurs à Jossigny : 30€
- Tarif pour les enfants de moins de 6 ans : 8€

QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des échanges sont en cours entre notre commune, la commune de Serris et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire concernant la problématique de gestion de l'Etat Civil. L'agent en détachement du San du Val d'Europe a été réintégré sur la commune de Serris depuis le 15 janvier 2016 et par ce fait le service administratif de notre commune doit pallier à ce manque. Ce dossier devrait pouvoir trouver une issue favorable rapidement.

*Monsieur le Maire indique que plusieurs repreneurs se sont présentés en mairie pour reprendre l'épicerie. Des discussions sont en cours avec le détenteur du bail commercial pour le rachat de celui-ci. Monsieur le Maire souhaite qu'une épicerie se réimplante rapidement.

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur l'état d'avancement des contentieux au tribunal administratif pour les dossiers d'urbanisme. Monsieur le maire indique qu'une procédure arrive à son terme et qu'il est convoqué au tribunal administratif le jeudi 4 février pour le délibéré. Pour l'autre dossier en cours, un mémoire en défense a été déposé par la commune de Jossigny en date du 6 janvier 2016.

*Monsieur le Maire évoque également les rendez-vous qui ont eu lieu concernant les autres dossiers en attente de régularisation sur l'urbanisme et la sécurité.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée vers 23H05.